

DÉPARTEMENT de la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire Séance du 18 janvier 2024

DATE DE CONVOCATION 12 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit janvier à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN, M. Patrice LIEBELIN (suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Martial MATHIRON (pouvoir de M. Jean-Emmanuel ROLLIN), M. Paul MURANO (pouvoir de Mme Zineb HEMAIRIA), M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU

Étaient excusés :

Mme. Zineb HEMAIRIA (pouvoir à M. Paul MURANO), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Dominique CHÓPPIN (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à M. Martial MATHIRON), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Bernard SOUBEYRAND (suppléé par M. Patrice LIEBELIN).

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MORELLE, 7ème Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI et à la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

18/01/2024/04

NOMBRE DES MEMBRES

EN EXERCICE: 36 PRÉSENTS : 30 **VOTANTS:** 33 Objet: Demande de fonds de concours de la commune de CESSEY-SUR- TILLE pour le remplacement du chauffeeau de la salle des fêtes communale

Dans le cadre de son activité, l'Accueil de Loisirs périscolaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise utilise la salle polyvalente de la commune de CESSEY-SUR-TILLE. Le chauffeeau de cette salle fuit et a besoin d'être changé.

Afin de procéder au remplacement de cet équipement, plusieurs devis ont été demandés par la commune afin de déterminer le montant de fonds de concours à solliciter auprès la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Il est rappelé que le fonds de concours, voté par le Conseil Communautaire, ne peut excéder 50% du montant hors taxes de la dépense (hors subventionnement si cela est le cas).

Trois devis ont été transmis par la commune de CESSEY-SUR-TILLE.

Considérant que la proposition de la société APCR a particulièrement retenu l'attention de la commune pour un montant de 1 075,50 € (Mille soixante-quinze euros et cinquante centimes) HT (en annexe),

Envoyé en préfecture le 23/01/2024

Reçu en préfecture le 23/01/2024

Publié le

ID: 021-200000925-20240118-18_01_24_04-DE

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) réunie le 09 janvier 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par :

- 31 voix POUR,
- 02 **ABSTENTIONS** (M. Benjamin BONIN, M. Paul MURANO),
- **DÉCIDE DE** l'octroi d'un fonds de concours pour l'achat d'un chauffe-eau sur la commune de CESSEY SUR TILLE, à hauteur de 50% du montant hors taxes de la dépense, soit 537,00 € (Cinq cent trente-sept euros),
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 18 janvier 2024

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, Maire d'IZIER